

sex prenom nom

titre

batiment

rue numrue

cdp ville

DECISIONS DE LA REUNION
EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL SUPERIEUR A
BRUXELLES, LE 12
NOVEMBRE 1998

Conseil supérieur

12 novembre 1998 à Bruxelles

DECISIONS DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SUPERIEUR A BRUXELLES, LE 12 NOVEMBRE 1998

II. BUDGET POUR L'ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III POUR L'EXERCICE 1999

Les membres du Conseil supérieur informeront leur Ministre du fait que, pour autant que la réserve italienne sur le budget de l'Ecole européenne de Bruxelles III pour l'exercice 1999 n'est pas levée, le budget est bloqué ce qui entraînera dès lors une remise en cause du fonctionnement de Bruxelles III en septembre 1999.

III. REVISION DU REGLEMENT D'APPLICATION CONCERNANT LA NOMINATION DES DIRECTEURS ET DES DIRECTEURS-ADJOINTS

Le Conseil supérieur apporte des modifications de forme et de fond au document (version corrigée en annexe sous le 1211-D-98), en particulier :

- durée globale du mandat en cas de mutation vers une deuxième Ecole,
- destinataires de l'évaluation et rôle des Conseils d'inspection dans ce domaine,
- responsabilité incombant au Représentant du Conseil supérieur au sujet de l'évaluation,
- renforcement des domaines sur lesquels doit porter l'évaluation,
- établissement par le Conseil d'inspection d'un catalogue précis reprenant les domaines dans lesquels s'effectuera l'évaluation.

Le Conseil supérieur décide que l'évaluation actuelle des personnes se fera sur base des propositions de l'annexe du document 1211-D-98 en attendant l'établissement du futur catalogue qui sera identique pour chacun des Directeurs et Directeurs-Adjoints.

LE NOUVEAU REGLEMENT D'APPLICATION EST REPRIS CI-APRES EN ANNEXE.

IV. NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III

a) Mutation des Directeurs

M. STEIWER (actuel Directeur de Varese) est nommé Directeur de l'Ecole européenne de Bruxelles III à compter du **1er janvier 1999**. Le budget de Varese couvrira son traitement jusqu'à l'approbation du budget de Bruxelles III. Pendant la période de janvier 1999 à août 1999, le Directeur-Adjoint du secondaire de l'EE de Varese assurera l'intérim de la direction de cette Ecole.

Mme CHRISTMANN (actuelle Directrice de Luxembourg) est nommé Directrice de l'Ecole européenne de Varese à compter du **1er septembre 1999**.

M. HØYEM restera en fonction à **Munich** jusqu'au **31 août 2001**.

M. HOFFMANN reste en fonction à **Karlsruhe** jusqu'au **31 août 2000**.

b) Nationalités candidates au poste resté vacant

Selon les nouvelles règles :

l'Autriche, la Suède et le Royaume-uni sont candidats à ce poste. Ils transmettront deux candidatures au Bureau du Représentant du Conseil supérieur, au plus tard le **vendredi 19 février 1999**.

V. POSTES DES DIRECTEURS-ADJOINTS DU CYCLE PRIMAIRE

a) Maintien de deux postes de Directeurs-Adjoints pour le cycle primaire à l'Ecole européenne de Luxembourg

Le Conseil supérieur décide de maintenir à Luxembourg deux Directeurs-Adjoints pour le cycle primaire compte tenu du fait que le nouveau site de Luxembourg sera très étendu et les bâtiments du primaire seront dispersés en deux endroits relativement éloignés l'un de l'autre.

b) Mutation des Adjoints du cycle primaire

Le Conseil supérieur décide que, selon le nouveau Règlement, le mandat des trois Adjoints du cycle primaire (M. ZANZEN à Munich, M. SCHÄFFER à Luxembourg, M. ROCHA à Bruxelles I) qui arrive à expiration le 31 août 1999 est maintenu **à condition que ces derniers optent pour le nouveau règlement. Dans ce cas, le Conseil supérieur décide qu'ils feront l'objet d'une évaluation. Si celle-ci s'avère positive, ils pourront poursuivre leur mandat dans l'Ecole où ils sont actuellement en fonction.** La procédure d'évaluation sera effectuée par le Conseil d'inspection afin **que le Conseil supérieur puisse prendre une décision lors de sa réunion de janvier 1999.**

VI. POSTES DE DIRECTEURS-ADJOINTS DU SECONDAIRE

a) Poste d'Adjoint vacant à L'Ecole européenne de Munich à compter du 1.9.19989 en raison du départ en retraite de l'Adjoint actuellement en poste.

Les pays suivants présenteront chacun deux candidats à ce poste :

l'Autriche : elle présentera les mêmes candidats au poste d'Adjoint du secondaire à Bruxelles III,

la Suède, le Portugal et la Grèce.

Ces délégations adresseront au Représentant du Conseil supérieur deux candidats pour le vendredi **5 février 1999 au plus tard.**

b) Poste d'Adjoint du Directeur du cycle secondaire créé à l'Ecole européenne de Bruxelles III

Vu que le budget de Bruxelles III n'est pas encore approuvé, le Conseil supérieur décide que ce poste ne pourra être pourvu qu'à **compter du 1er mai 1999.**

Les pays suivants présenteront chacun deux candidats à ce poste :

l'Autriche : elle présentera les mêmes candidats au poste d'Adjoint du secondaire à Munich ,

l'Espagne et la Grèce.

Ces délégations adresseront au Représentant du Conseil supérieur deux candidats pour le vendredi **5 février 1999 au plus tard.**